

Activité : Les droits et devoirs des citoyens
Repérez les dans les textes puis complétez le tableau

Doc.1 : De nombreux droits pour tous en France

On peut distinguer plusieurs catégories de droits garantis par l'Etat à tous les habitants du pays, citoyens français et étrangers. Les premiers droits sont reconnus dans la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789. Ils ont été acquis à la suite de longues conquêtes. Ce sont les droits civils comme la liberté d'expression, d'opinion, de réunion, d'association... Ils peuvent être individuels ou collectifs. Les autres droits sont des droits économiques et sociaux. Ils sont inscrits dans le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946. Ces droits contribuent à la dignité de l'individu : droit à l'instruction, droit à la santé, droit au travail, droit d'appartenance à un syndicat... Contrairement aux droits civils, ils ont un coût.

D'après www.vie-publique.fr

De quel texte majeur sont issus les premiers droits reconnus pour tous?

.....
.....

Être citoyen

"Le citoyen, c'est celui qui participe de son plein gré à la vie de la cité. Il partage avec ses concitoyens le pouvoir de faire la loi... le pouvoir d'élire et le cas échéant, d'être élu. Si tu fais la loi, il est normal que tu lui obéisses. Cela s'appelle le civisme... Et si tout le monde s'arrangeait pour ne pas payer d'impôts, il n'y aurait plus de gendarmes, ni de lycées, ni d'hôpitaux, ni d'éboueurs, ni d'éclairage public, parce qu'il faut de l'argent à l'Etat ou à la ville pour entretenir tous ces services... »

Régis DEBRAY, La République expliquée à ma fille, Le Seuil 1998

Extraits de la Constitution de 1958

Art.3 : La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum [...]. Sont électeurs, tous les nationaux français, majeurs, des deux sexes [...].

**Extraits de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme
adoptée le 10 décembre 1948**

Art.23 : Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.

Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale. Toute personne a droit de fonder, avec d'autres, des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

Classez dans ce tableau les droits et devoirs des citoyens d'après les informations données dans les textes

	Droits	Devoirs
Politiques		
Sociaux et Economiques		
Civils		

Enfin, à qui l'Etat doit-il garantir ces droits? Quelle valeur républicaine est ici respectée ?

.....
.....